

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 46

Artikel: Souvenirs de Maurice Glayre : la maison Bugnion
Autor: Glayre, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» — Grand merci! lui répondit alors une voix cavernueuse. Voilà plus de cinq cents ans que j'attendais cette parole!

» Et depuis, affirme-t-on, le revenant n'a plus reparu. »

Souvenirs de Maurice Glayre.

LA MAISON BUGNION.

Le lundi 14 novembre courant, quand la cérémonie de la remise du monument Davel à l'Etat sera terminée, le comité, en corps, se rendra au Grand-Chêne, pour assister à l'inauguration de la pierre commémorative placée par un groupe de patriotes vaudois dans le mur de la maison de M. Ch. Bugnion, Grand-Chêne, N° 1, en souvenir du patriote Maurice Glayre. Là, M. le colonel Secretan prononcera un discours de circonstance.

On sait que la maison de M. Ch. Bugnion fut habitée par notre illustre compatriote. De l'hoirie Glayre, cet immeuble passa dans les mains de M. de Lerber, allié Glayre, de Romainmôtier, qui la vendit plus tard à M. Ch. Bugnion.

La plaque commémorative, en marbre de Saillon, sera placée dans le mur, au-dessus du Petit-Chêne.

Voici la notice biographique que M. Albert de Montet consacre à Maurice Glayre dans son intéressant dictionnaire des Genevois et Vaudois (M. G. Bridel, éditeur):

GLAYRE, MAURICE, homme d'Etat, né à Lausanne en 1743, fit des études de droit à l'Académie de cette ville, et accompagna en Pologne un seigneur polonais qui le présenta au roi Stanislas-Auguste. Ce souverain le nomma secrétaire de cabinet et l'envoya, en 1768, en Russie, comme secrétaire de légation, puis, quelques années plus tard, comme ministre plénipotentiaire. A son retour, il reçut le titre de conseiller privé, ainsi que les insignes de chevalier de l'Aigle blanc et de grand croix de Saint-Stanislas. La diète de Pologne lui accorda, en 1771, l'indigénat. Glayre fut chargé, dès cette époque, de missions importantes auprès des cours d'Autriche, de France et de Prusse.

Après un séjour de peu de durée dans le Pays de Vaud, il représenta la Pologne à Paris, en 1788, et se retira définitivement, l'année suivante, à Romainmôtier.

La révolution vaudoise de 1798 ramena Glayre à la vie publique. Devenu *président de l'Assemblée provisoire* du nouveau canton, il fit partie des députés chargés par la nation suisse de témoigner sa reconnaissance au Directoire français et entra, le 30 mars 1798, au *Directoire helvétique*, dont il reçut la présidence le 10 janvier 1799.

La même année, il se rendit à Paris pour y dénoncer les abus que les généraux et les commissaires français commettaient en Suisse.

Nommé, à son retour, membre de la Commission exécutive qui remplaça le Directoire, le 7 janvier 1800, il coopéra au coup d'Etat du 8 août 1802, et fit ensuite partie du Conseil exécutif.

Glayre fut aussi député aux diètes cantonales vaudoises de 1801 et 1802. Membre de la Commission chargée de réorganiser la constitution vaudoise, 31 juillet 1802, il fit aussi partie de la Commission qui mit en autorité le régime de l'Acte de médiation, dans le canton de Vaud, 10 mars 1803.

Glayre se retira bientôt après des affaires politiques, en gardant toutefois jusqu'au 3 décembre 1813 le siège qu'il occupait, dès le 28 mars 1803, au Grand Conseil du canton de Vaud.

Ce magistrat mourut le 26 mars 1819.

Heureuse méprise.

Dans le Bocage normand, aux confins du Mortainais, dans l'une des communes de cet arrondissement dont nos lecteurs nous permettront de taire le nom, l'hiver dernier s'est passée cette véridique histoire.

Dix-neuf ans, blonde, de grands yeux étonnés, un gentil petit nez à la Roxelane menaçant le ciel, une bouche mutine et un menton à fossette, Augustine Bernard était un beau brin de fille.

Jolie, elle le savait bien, et, comme dans la chanson, elle aimait qu'on le lui dise, se complaisait fort aux propos d'amoureux!

Oh! ceux-ci très nombreux, car, outre ses charmes capiteux, Augustine possédait quelques arpents de terre recueillis dans la succession de sa mère.

A la campagne, moins encore qu'à la ville, on n'est insensible à l'argent.

Les demandes succédaient donc aux demandes, mais le papa Bernard faisait la sourde oreille, déclarant à tout venant qu'il n'accorderait la main de sa fille à personne avant ses vingt-et-un ans révolus.

— Elle a bien le temps de se mettre en ménage, avait-il coutume de répéter. Sottise de se marier à son âge... Qu'elle profite donc de ses beaux jours!

Paroles de vieillard, bonnes tout au plus à consoler un laideron, sans le moindre prétendant, mais de nulle influence sur l'esprit éveillé d'Augustine.

Parmi les plus empressés à lui plaire, Pierre Le Prieur avait su trouver le chemin de son cœur et opérer sur son caractère une complète métamorphose. Forgeron assez habile, probe et honnête, bien découplé, la lèvres riieuse, il avait certes l'étoffe d'un bon mari, mais de fortune point. Or, si, pour Augustine, ce fait paraissait quantité négligeable, par contre, son père pensait tout autrement.

— Jamais je ne donnerai ma fille à un gueux, avait-il dit, quand on lui causa des intentions matrimoniales de Le Prieur.

Et il défendit à Augustine de parler dorénavant au jeune homme.

Ingrat toujours, le rôle de Bartholo, et réservant parfois bien des surprises. Cupidon est un si rude adversaire! Son ingéniosité, rarement en défaut, se rit des obstacles, et le papa Bernard, peu au courant des ruses féminines, croyait encore à l'efficacité de ses menaces lorsque l'amoureux était déjà dans la place!

Le hasard, ce merveilleux metteur en scène, se chargea de lui dessiller les yeux.

Contre son ordinaire, le mercredi 28 janvier, — nous précisons, — M. Bernard, un peu souffrant, avait envoyé sa fille au marché de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Vers dix heures; le facteur rural apparut à sa porte:

— Une lettre pour Mlle Augustine, monsieur Bernard.

— Ah! Elle est absente, mais je la lui remettrai à son retour... Un verre de cidre, facteur, ou une goutte de *blanche*?

— Un verre de cidre, monsieur Bernard. Il est si bon cette année!

— Oui, et pas une pinte d'eau dans le mien.

Le facteur à peine disparu, sans aucune hésitation le bonhomme ouvrit l'enveloppe, en retira le papier et lut:

« Chère bien-aimée,

» J'apprends à l'instant que votre père assistera, dimanche soir, au banquet des conseillers municipaux de la commune.

» Si nous profitons de son absence pour nous voir et causer de nos projets de mariage?

» M. Bernard devant aller demain, suivant son habitude, au marché de Saint-Hilaire, vous serez sûrement seule à la maison lors du passage du facteur; par conséquent, nul danger de vous écrire.

» Dimanche, j'arriverai vers sept heures chez vous, et, pour éviter tout fâcheux contretemps, je frapperai doucement à la vitre la plus proche de la porte d'entrée.

» Quel bonheur, lorsque vous viendrez m'ouvrir! Je vous aime de tout mon cœur, et permettez-moi, chère adorée, de vous embrasser sur vos jolis yeux.

» PIERRE LE PRIEUR. »

Les sourcils froncés, l'œil dur, M. Bernard relut une seconde fois la missive.

Nul doute, les jeunes gens se voyaient en cachette.

— Tiens... tiens... tiens... la petite rusée... Je n'aurais jamais cru cela d'elle.

Et, songeant à l'amoureux:

— Oh! toi, mon gaillard, halte-là... A nous deux maintenant, et rira bien qui rira le dernier, ajouta-t-il avec un malicieux sourire sous sa moustache.

Puis, tranquillement, il fourra lettre et enveloppe dans sa poche, et, à son arrivée, n'en souffla mot à sa fille.

Durant la fin de la semaine, même silence.

Déplorable coïncidence, le samedi soir, son jeune apprenti, en levant une lourde barre de fer, la laissa maladroïtement tomber sur le pied de Le Prieur!

Douleur très vite et gonflement immédiat de l'articulation; par suite, cessation du travail et obligation de se coucher.

Le lendemain, quand l'auteur involontaire de l'accident vint voir le blessé, il le trouva au lit, fiévreux, dans l'impossibilité de se lever, encore moins de marcher.

Comme l'apprenti se désolait, s'excusant de son meurtre, Pierre coupa court à ses jérémiades:

— Ne prends pas tant de chagrin et parons au plus pressé... Veux-tu me rendre un signalé service?

— Ah! de grand cœur.

Le jeune homme lui confia alors son embarras, réclamant le secret, et le pria, à l'heure dite, d'aller rassurer sa fiancée et lui fournir l'explication de son absence.

— Je puis compter sur ta discrétion absolue? ajouta-t-il sous forme de conclusion.

— Je serai muet comme une carpe.

Fidèle à sa promesse, par une nuit noire, l'apprenti forgeron s'achemina vers la demeure du conseiller municipal. Marchant à pas de loup, il s'approcha silencieusement de la fenêtre et, suivant la consigne, frappa deux petits coups à la vitre.

Aussitôt la porte s'ouvrit et notre homme reçut une volée de bois vert si vigoureusement appliquée qu'il en fléchit les genoux et roule sur le sol!

Malgré les cris du malheureux, abasourdi et incapable de résistance, Martin bâton marchait toujours! Sans l'intervention d'Augustine, accourue à son secours, Bernard l'eût peut-être assommé!

A la lueur de la chandelle, quelle ne fut pas la stupefaction du père courroucé en ne reconnaissant pas Le Prieur!

Blessé, couvert de sang, l'apprenti forgeron regagna clopin-clopat son domicile; mais, stylé par son patron, loin d'accepter les excuses le lendemain, il parla de porter plainte.

Sous la menace d'un procès en police correctionnelle, changement de visage du bonhomme. Mettant à profit sa terreur du tribunal et la peur d'un jugement infamant, le battu lui posa sur-le-champ ses conditions:

— Ou votre consentement au mariage de votre fille avec Pierre, ou dénonciation au procureur de la République! A votre choix!

Enfermé dans ce dilemme, ému par les ardentes supplications de son unique enfant, par son déluge de larmes, le bonhomme allait céder, quand l'avarice du paysan normand reprenant son empire:

— Tu n'exigeras pas de dot de ma part et tu te contenteras de la fortune actuelle d'Augustine? demanda-t-il à Le Prieur, mandé exprès par lui dans sa maison.

— Oui. Votre argent est le cadet de mes soucis... J'aime votre fille pour elle-même.

Un éclair de joie brilla dans les yeux du fin matois, qui continua d'une voix a'tendrie.

— Et, tu me promets de la rendre heureuse?

— Je vous le jure.

— Alors, embrasse ta femme...

Les deux amoureux tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

— Quant à toi, mon garçon, ajouta-t-il en s'adressant à l'apprenti qui apparaissait sur le seuil de la porte, sans rancune et je ne t'en veux nullement...

— Comment...

— Eh! oui... Pas trop mal imaginée votre petite comédie... car, sûrement, elle a été machinée entre vous deux... Dame! mon ami, elle a failli tourner mal pour toi... Mais te voilà sur pied, bien dispos, et tout est bien qui finit bien... Augustine, dans quelques années, te trouvera une femme et, en attendant, je veux que tu sois le premier garçon d'honneur de mon gendre... Va! je te le promets, nous trinquerons ferme à sa noce. Aujourd'hui, en signe de réconciliation, reste à dîner avec nous!